REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CIRCB

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SURLA PRÉVENTION ETLA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

MINISTERE DES FINADECESION Nº 1 CIRCB/DG/DAFC

Portant autorisation dereversements de la retenue de 10% et la contribution patronale de 12% au titre des droits à pension (PENSION CIVILE) prélevées les salaires de Mme YIMGA KOBOU Juniede Mme DAMBAYA Béatrice et de Mme TENGUE TCHIEKOUA Carole fonctionnaires en détachement au CIRCB mois de décembre 2021.

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu <u>la Constitution</u> B.

Vu la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de lasanté;

Vu la loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissement Publics ;

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2012/435 du 1^{er} octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2021;

Vu la Résolution n° 03/R/CIRCB/CA du 29décembre 2020 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2021;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

Article1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIVILE) :XAF103.015 (Cent trois mille quinzefrancs CFA) à reverser au TRESOR pour le compteMme YIMGA KOBOU Junie de Mme DAMBAYA Béatrice et de Mme TENGUE TCHIEKOUA Carolefonctionnaires en détachement au CIRCB. Ledit reversement sera imputé sur l'imputation budgétaire Année budgétaire 2021 sous-programme: 004 action: 05 activité: 01 article: 100000 paragraphe: 620500 « cotisations à l'Etat (Fonctionnaire en détachement) » exercice 2021.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Secrétariat DG
- DAFC
- Contrôle Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le 2 NOV 202

LE DIRECTEUR GENERAL

Siège : BP / P.O BOX : 3077 Yaoundé - MessaTél. : (237) 222 31 54 50 / Fax : (237)222 31 54 56

E-mail: contacts@circb.cm

NDIOLO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTRE INTE	RNATIONAL	DE RÉFÉREN	ICE "CHA	NTAL BI	YA'S FINANCES	
POUR LA RECHERC	HE SURLA PRÉVI	ENTION ETLA PRIS	E EN CHARG	E DU VIH/S	IDA	
MINISTERE DES FINANCES	9 5 5 5 5 5			THE PERSON NAMED IN PORT OF		was and the
DIRECTION GENERALE DU BUDGET	DECISION N°	1910/0	CIRCB/D	G/DAFC	15 NOV. 2921	125
Portant autorisation dereve	ersement des re	etenues sociales (CNPS + PEN	SION-CIVIL	E) prélevées su	r les salaire
du Dinecteur Gén	éral et du Dire	cteur Général Ad	joint du CIR	CB mois de	e décembre 202	1.0>
1 11011 00001	>0 W			Controle 7.55		
	0 1//	LE DIRECTEUR GI	ENERAL		Link. C. Dr	£
Contrôle Finencia: Spécialisé puntes du Vu la Constitution	8		- 1	To est to the law en the	XX 000 600 500 500 000 000 000 000 000 000	化化化化物物物
Vu la loi nº 96/016 du	04 janvier 1996	6 portant loi-cadr	e dans le do	maine de	lasanté ;	
Vu la loi 2018/012 du :	11 juillet 2018	portant régime fi	nancier de l	Etat et de	s autres entités	publiques :

Vu la loi nº 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissement Publics ;

le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre Vu International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

le décret nº 2012/435 du 1er octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre Vu International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA:

le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ; Vu

la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la Vu classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

la circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution Vu des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2021;

Vu la Résolution n° 03/R/CIRCB/CA du 29décembre 2020 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2021;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

 Article1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE): XAF 31.500(trente un mille cinq cent francs CFA) à reverser à la CNPSpour le compte du Directeur Général Adjoint et XAF 31.757 (Trente un mille sept cent cinquante-sept francs CFA) à reverser au TRESORpour le compte du Directeur Général.Ledit reversement sera imputé sur l'imputation budgétaire Année budgétaire 2021 sous-programme: 004 action: 05 activité: 01 article: 100000 paragraphe: 620400 «cotisation CNPS (part salariale) »exercice 2021.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Amp	iations

- Secrétariat DG
- DAFC
- Contrôleur Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - MessaTél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237) 222 31 54 56

E-mail: contacts@circb.cm